



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-389

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

# Sommaire

**Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

75-2022-05-23-00007 - Arrêté portant composition de la Commission Technique Départementale de la Pêche (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2022-05-23-00007

Arrêté portant composition de la Commission  
Technique Départementale de la Pêche



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N°  
portant composition de la Commission Technique Départementale de la Pêche**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles R 435-2 à R435-31 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 87-719 du 18 août 1987 fixant les conditions d'exploitation du droit de pêche de l'État ;

VU le décret n° 2010-1773 du 31 décembre 2010 modifiant diverses dispositions relatives à la pêche en eau douce ;

VU le décret du 23 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Monsieur Marc GUILLAUME ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Madame Magali CHARBONNEAU ;

VU l'arrêté n°75-2016-06-24-007 du 24 juin 2016 fixant la composition de la commission technique départementale de la pêche ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2021 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L.435-1 du code de l'environnement ;

VU les propositions de désignation de membres de la Commission Technique Départementale de la Pêche faites par la Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

Article 1er : La Commission Technique Départementale de la Pêche placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant est composée comme suit :

- le Préfet ou son représentant ;
- le Directeur Départemental des Finances Publiques de Paris ou son représentant ;
- la Directrice de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ou son représentant ;
- le Délégué Interrégional nord-ouest de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant ;
- quatre membres du Conseil d'administration de la Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne :  
Monsieur Charlie ROZPECNZY, (AAPPMA Union des Pêcheurs de Paris et de la Seine),  
Madame Sandrine ARMIRAIL (AAPPMA des Hauts-de-Seine et de l'Ouest parisien),  
Monsieur Franck ARBOGAST (AAPPMA La Plaque de Saint-Maur),  
Monsieur Franck SUHAMI (AAPPMA La plaque de Saint-Maur).

Article 2 : Les membres de la Commission Technique Départementale de la Pêche sont nommés pour la durée des baux consentis par l'État pour l'exploitation de son droit de pêche.

Article 3 : Le Président de la commission peut appeler à participer aux réunions de cette commission toute personne qualifiée en matière de gestion des milieux naturels aquatiques dont il juge la présence utile compte tenu de l'ordre du jour.

Article 4 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le Directeur Départemental des Finances Publiques de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 23 mai 2022

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et par délégation,  
la préfète, directrice de Cabinet

SIGNÉ

Magali CHARBONNEAU